



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 13 août 2019 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Présences : Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Madame Karine Bérubé, conseillère
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Lucie Coallier, greffière

Absence : Monsieur Marc Deslauriers, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire Pierre Séguin, agissant à titre de président de l'assemblée, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

ORGANISATION

19-08-307 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 août 2019 avec les modifications suivantes:

AJOUTS:

1. Sous la rubrique RESSOURCES MATÉRIELLES, ajout du point intitulé: "Location de matériel - Scène pour le VIP en Blues 2019";
2. Sous la rubrique RESSOURCES IMMOBILIÈRES, ajout du point intitulé: "Location de locaux à des tiers - Bail pour lieu de scrutin - Autorisation de signature";
3. Sous la rubrique LÉGISLATION ET AFFAIRES JURIDIQUES, ajout du point intitulé: "Contrat de services - Discair productions - Sonorisation, éclairage, audiovisuel, musique et logistique pour le VIP en Blues 2019"
4. Sous la rubrique LÉGISLATION ET AFFAIRES JURIDIQUES, ajout du point intitulé: "Contrat de services - Henri Didillon - Évaluation organisationnelle - Services de loisirs et de la bibliothèque".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-308 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 9 JUILLET 2019 À 19 H 30 - APPROBATION**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Karine Bérubé et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 juillet 2019 à 19 h 30 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

- 19-08-309 DÉLÉGATION DE POUVOIR ET PARTAGE DES RESPONSABILITÉS - MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - DÉSIGNATION
- IL EST proposé par Mathieu Auclair, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:
- DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Kim Comeau à titre de maire suppléant et de substitut à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 14 août au 12 novembre 2019.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
- 19-08-310 SOUSSION PUBLIQUE - APPEL D'OFFRES 2019-06 PUB - RÉFECTION DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES - AUTORISATION
- IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Kim Comeau et résolu:
- D'AUTORISER la greffière à procéder par appel d'offres public pour le contrat visant la réfection de pavage sur diverses rues.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
- 19-08-311 SOUSSION PUBLIQUE - APPEL D'OFFRES 2019-07 PUB - TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE (PAVAGE) SUR DIVERSES RUES - AUTORISATION
- IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Kim Comeau et résolu:
- D'AUTORISER la greffière à procéder par appel d'offres public pour le contrat visant les travaux de rapiéçage (pavage) sur diverses rues.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
- 19-08-312 SOUSSION PUBLIQUE - COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS VERTS D'AUTOMNE - ADHÉSION À UN REGROUPEMENT
- IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Karine Bérubé et résolu:
- QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement visant les services de collecte, de transport et de disposition des résidus verts d'automne pour l'année 2019, avec deux options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2020 et 2021.
- QUE la Ville confie à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot le mandat de préparer les documents d'appel d'offres et d'analyser les soumissions reçues.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
- 19-08-313 SUBVENTION - CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS) - PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION CULTURELLE (PIC) - APPEL DE PROJETS 2019 - PROJET PHANÉROS
- CONSIDÉRANT que le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges a lancé un appel de projets dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation culturelle (PIC) afin de faciliter l'émergence de projets culturels innovants sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- CONSIDÉRANT que le département Art-Étude de l'école secondaire du Chêne-Bleu et son partenaire technique MiRoar ont proposé aux quatre municipalités comprises sur l'île Perrot la réalisation et la mise en œuvre du projet Phanéros, dont le concept repose sur l'extrapolation artistique et la mise en récit autour d'œuvres urbaines;

CONSIDÉRANT que les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil ont soumis une lettre d'intention de dépôt d'un projet au PIC.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Kim Comeau et résolu:

DE DÉSIGNER madame Sonya Baron, bibliothécaire, à titre de mandataire de la Ville de L'Île-Perrot aux fins du projet Phanéros, dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation culturelle du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-314

SUBVENTION - CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS) - PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION CULTURELLE (PIC) - APPEL DE PROJETS 2019 - PROJET OEUVRE D'ART EN BOULES DE NOËL

CONSIDÉRANT que le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges a lancé un appel de projets dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation culturelle (PIC) afin de faciliter l'émergence de projets culturels innovants sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot désire créer une œuvre d'art permanente pour son secteur de Brucy en utilisant les boules de Noël qui se trouvaient à l'entrée de la ville;

CONSIDÉRANT qu'une lettre d'intention de dépôt d'un projet au PIC a été soumise.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Kim Comeau et résolu:

DE DÉSIGNER mesdames Sonya Baron, bibliothécaire, et Marie-Hélène Delisle, coordonnatrice aux loisirs, à titre de mandataires aux fins du projet d'œuvre d'art créée à partir de boules de Noël, dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation culturelle du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESSOURCES HUMAINES

19-08-315

DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL - DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'ENTÉRINER les mouvements de personnel pour la période du 6 juillet au 9 août 2019 tels que figurant sur la liste déposée par la directrice générale, conformément à l'article 4 du Règlement sur la délégation de pouvoirs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-316

DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'ENTÉRINER les embauches pour la période du 6 juillet au 9 août 2019 telles que figurant sur la liste déposée par la directrice générale, conformément à l'article 4 du Règlement sur la délégation de pouvoirs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESSOURCES FINANCIÈRES

19-08-317 COMPTES À PAYER - DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS - JUILLET 2019

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Nancy Pelletier et résolu:

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois de juillet 2019 totalisant 2 432 926,55 \$.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-318 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE - FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE - GRATUITÉ DE TERRAINS POUR UN TOURNOI DE BALLE DONNÉE

IL EST proposé par Mathieu Auclair, appuyé par Nancy Pelletier et résolu:

D'AUTORISER la mise à disposition, à titre gratuit, des quatre terrains de balle situés au parc Michel-Martin pour le Tournoi de balle-donnée Maîtres Cube, au profit de la Fondation du Centre jeunesse de la Montérégie, qui aura lieu du 22 au 25 août 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-319 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE - FONDATION DE LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES (MSPVS) - SOIRÉE COUNTRY

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Kim Comeau et résolu:

D'ACCORDER un don de 100 \$ à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de son événement de levée de fonds *Soirée country*, qui aura lieu le 5 octobre 2019 à la cabane Marc Besner.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-320 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE - GRATUITÉ DE SALLE POUR UN CONCERT DE REMERCIEMENT POUR LES BÉNÉVOLES DES INONDATIONS 2019

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'AUTORISER la mise à disposition, à titre gratuit, des salles Faust et O'Connor situées au centre communautaire Paul-Émile-Lépine pour un concert de remerciement qui aura lieu le 20 ou le 27 octobre 2019 pour remercier tous les bénévoles qui se sont mobilisés lors des inondations 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-321 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE - GUIGNOLÉE ANNUELLE DES PAROISSES - AMNISTIE DES FRAIS DE RETARD DURANT LE MOIS D'OCTOBRE

CONSIDÉRANT que les employés de la bibliothèque municipale désirent, à leur façon, contribuer à la guignolée annuelle des paroisses.

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'APPUYER l'initiative des employés de la bibliothèque Guy-Godin voulant que les usagers puissent rembourser leurs frais de retard soit par un don d'argent ou par un don de denrées non périssables, et ce, durant tout le mois d'octobre.

D'AUTORISER que les sommes et les denrées ainsi amassées soient remises à la guignolée des paroisses pour servir à la confection des paniers de Noël.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-322 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE - MONTÉRÉGIE WEST COMMUNITY NETWORK (MWCN) - GRATUITÉ DE SALLE POUR LE YOUTH GALA VAUDREUIL-SOULANGES

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Mathieu Auclair et résolu:

D'AUTORISER la mise à disposition, à titre gratuit, des salles Faust et O'Connor situées au centre communautaire Paul-Émile-Lépine pour la deuxième édition du Youth Gala Vaudreuil-Soulanges du Montérégie West Community Network qui aura lieu le 28 mai 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESSOURCES MATÉRIELLES

19-08-323 ACHAT DE MATÉRIEL - PRÉSENTOIR POUR LA COLLECTION VOYAGER À TRAVERS LES MOTS - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Kim Comeau et résolu:

D'AUTORISER l'achat d'un présentoir pour la collection *Voyager à travers les mots* de l'entreprise Espace Kübbii inc., au coût de 1 446 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 15 juillet 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1 518,12 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-670.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-324 PRÊT - CLUB RICHELIEU ÎLE PERROT - TABLES BISTRO ET NAPPES

IL EST proposé par Kim Comeau, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'AUTORISER le prêt de six tables bistros et de six nappes à Club Richelieu Île Perrot pour une dégustation de vins rares, au profit du club des dîneurs de l'école François-Perrot, qui aura lieu le 19 septembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-325 LOCATION DE MATÉRIEL - SCÈNE POUR LE VIP EN BLUES 2019

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Kim Comeau et résolu:

D'AUTORISER la location d'une scène pour le VIP en Blues 2019 de l'entreprise Evoluson inc., au coût de 5 300 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre du 9 juillet 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5 564,34 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-760-00-499.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESSOURCES IMMOBILIÈRES

19-08-326 LOCATION DE LOCAUX À DES TIERS - BAIL POUR LIEU DE SCRUTIN -
AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Kim Comeau et résolu:

D'AUTORISER le greffier de la municipalité à signer tout bail à intervenir avec Élections Québec ou Élections Canada pour la location de locaux servant aux fins d'une élection ou d'un référendum.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

LÉGISLATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

19-08-327 RÈGLEMENT NUMÉRO 693 - COMPTEURS D'EAU - ADOPTION

CONSIDÉRANT que les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ont été respectées.

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Mathieu Auclair et résolu:

D'ADOPTER le règlement numéro 693 intitulé "Règlement sur les compteurs d'eau".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-328 RÈGLEMENT NUMÉRO 696 - VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES
RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - AVIS DE
MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Mathieu Auclair qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 696 ayant pour objet la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec, et ce dernier dépose le projet de règlement, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

19-08-329 CONTRAT DE SERVICES - DISCAIR PRODUCTIONS - SONORISATION,
ÉCLAIRAGE, AUDIOVISUEL, MUSIQUE ET LOGISTIQUE POUR LE VIP EN
BLUES 2019

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Kim Comeau et résolu:

D'OCTROYER un contrat de services clés en main à Discair productions (9199-5704 Québec inc.) pour la sonorisation, l'éclairage, l'audiovisuel, la musique et la logistique pour l'évènement VIP en Blues 2019, au coût de 5 750 \$ plus les taxes applicables, conformément aux modalités prévues au contrat d'engagement.

D'AUTORISER madame Sonya Baron, bibliothécaire, à signer ledit contrat au nom de la Ville.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 036,78 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-760-00-499.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-330 CONTRAT DE SERVICES - HENRI DIDILLON - ÉVALUATION ORGANISATIONNELLE - SERVICES DE LOISIRS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'OCTROYER un contrat de services à Henri Didillon - Conseil en gestion municipale pour réaliser une évaluation organisationnelle des services des loisirs et de la bibliothèque, au coût de 6 250 \$ plus les taxes applicables, conformément à son offre du 30 juillet 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 561,72 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

19-08-331 LOGICIELS - PG SOLUTIONS - MODULE COMPTEUR D'EAU - AUTORISATION D'ACHAT

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Mathieu Auclair et résolu:

D'AUTORISER l'achat du module Compteur d'eau de PG Solutions inc., au coût total de 16 710 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre datée du 21 mars 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 17 543,41 \$ nette de ristourne.

D'AUTORISER madame Danielle Rioux, trésorière, à signer l'offre de services.

DE PRÉVOIR des frais annuels de 3 125 \$, à compter de l'année 2020, pour l'entretien et le soutien technique du module (Programme CESA).

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

GESTION DU TERRITOIRE

19-08-332 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ - 61-65 ET 67-71, BOULEVARD PERROT NORD - LOTS 6 218 700 ET 6 218 701 - DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard des bâtiments résidentiels jumelés sis aux 61-65 et 67-71, boulevard Perrot Nord (lots 6 218 700 et 6 218 701), ayant pour objet d'autoriser:

- Que les appareils de climatisation soient dans les cours latérales adjacentes à une rue;

CONSIDÉRANT que selon les inspections réalisées par la Ville, les travaux ont été complétés avant l'entrée en vigueur du décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS);

CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 24 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 24 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que les critères et les conditions prescrits au Règlement sur les dérogations mineures sont respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées par la présente demande ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'ACCORDER la dérogation mineure à l'égard des bâtiments résidentiels jumelés sis aux 61-65 et 67-71, boulevard Perrot Nord (lots 6 218 700 et 6 218 701), en vue de permettre:

- Que les appareils de climatisation soient dans les cours latérales adjacentes à une rue;

Sous réserve de la condition suivante:

- Qu'un écran de verdure soit réalisé afin de dissimuler les appareils de climatisation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-333

DOSSIER DE PROPRIÉTÉ - 106, BOULEVARD DON-QUICHOTTE - ZONE C-25 - PIIA - ENSEIGNE DÉTACHÉE POUR LE COMMERCE RACHELLE BÉRY

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'enseigne détachée a été déposée pour le commerce Rachelle Béry sis au 106, boulevard Don-Quichotte, dans la zone C-25;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste au remplacement de l'enseigne en plexi dans l'enseigne détachée existante du centre d'achat;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 24 juillet 2019, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA aux dispositions du chapitre 2 de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le PIIA est conforme au règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis d'enseigne détachée pour le commerce Rachelle Béry sis au 106, boulevard Don-Quichotte, dans la zone C-25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-334 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ - 106, BOULEVARD DON-QUICHOTTE - ZONE C-25 - PIIA - ENSEIGNE MURALE POUR LE COMMERCE RACHELLE BÉRY

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'enseigne murale a été déposée pour le commerce Rachelle Béry sis au 106, boulevard Don-Quichotte, dans la zone C-25;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste à l'installation de lettres de type Channel et du logo lumineux sur la façade de l'établissement;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 24 juillet 2019, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA aux dispositions du chapitre 2 de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le PIIA est conforme au règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis d'enseigne murale pour le commerce Rachelle Béry sis au 106, boulevard Don-Quichotte, dans la zone C-25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-335 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ - 540, BOULEVARD PERROT NORD - LOT 5 882 478 - DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 540, boulevard Perrot Nord (lot 5 882 478) ayant pour objet d'autoriser:

- Que le bâtiment accessoire (remise) soit situé en cour avant;

CONSIDÉRANT que la partie du terrain faisant l'objet de la demande n'est pas comprise dans la zone d'intervention spéciale (ZIS) décrétée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 24 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 24 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que les critères et les conditions prescrits au Règlement sur les dérogations mineures sont respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées par la présente demande ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'ACCORDER la dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 540, boulevard Perrot Nord (lot 5 882 478) en vue de permettre:

- Que le bâtiment accessoire (remise) soit situé en cour avant;

Sous réserve des conditions suivantes:

- Que la remise soit à une distance minimale de 50 mètres de la ligne avant;
- Que la porte d'entrée de la remise soit face au stationnement;
- Que les revêtements extérieurs de la remise soient les mêmes que ceux du bâtiment principal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-336 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ - 125, GRAND BOULEVARD - ZONE C-35 - PIIA - ENSEIGNE DÉTACHÉE POUR LE COMMERCE PIZZA DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'enseigne détachée a été déposée pour le commerce Pizza de L'Île sis au 125, Grand Boulevard, dans la zone C-35;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste à l'insertion d'une enseigne en plexi sur les deux faces de l'enseigne détachée existante du centre commercial;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 24 juillet 2019, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA aux dispositions du chapitre 2 de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le PIIA est conforme au règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis d'enseigne détachée pour le commerce Pizza de L'Île sis au 125, Grand Boulevard, dans la zone C-35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

19-08-337 ÉVÈNEMENT SPÉCIAL - FERMETURE DE L'AVENUE DU PARC (ENTRE LES RUES DU BOISÉ ET DES FOUGÈRES) - FÊTE DE QUARTIER - AUTORISATION

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'ENTÉRINER la fermeture du tronçon de l'avenue du Parc situé entre la rue du Boisé et la rue des Fougères, devant les numéros civiques 204 à 236, le 10 août 2019 de 15 h à 22 h, pour la tenue d'une fête de quartier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-08-338 ÉVÈNEMENT SPÉCIAL - FERMETURE DU BOULEVARD PERROT (ENTRE LA 10E AVENUE ET LA 20E AVENUE) - VIP EN BLUES - AUTORISATION

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Gabrielle Labbé et résolu:

D'AUTORISER la fermeture du tronçon du boulevard Perrot situé entre la 10e Avenue et la 20e Avenue, en face du parc des Générations, à compter du 14 septembre 2019 à 5 h jusqu'au 15 septembre 2019 à 3 h, pour la tenue de l'évènement VIP en Blues.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

TENUE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire annonce le début de la période de questions et invite les personnes présentes à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 20 h 05 à 20 h 20.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-08-339

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Kim Comeau et résolu:

DE LEVER l'assemblée à 20 h 20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU *(Ce procès-verbal n'est pas la version approuvée. Pour être valide, la copie du procès-verbal doit être certifiée conforme par le greffier de la municipalité.)*

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

LUCIE COALLIER
GREFFIÈRE